

**DECISION N° 2022-258  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-AER-IE-1 – Responsable des Assistant.e.s d'Equipes de Recherche – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Natalia ALVES, Présidente,
- Yohan MICHEL, Référent ressources humaines,
- Fabienne ELBAR, Représentante du personnel,
- Frédérique LAVIROTTE, Responsable hiérarchique,
- Antoine ROUSSEAU, Chercheur,
- Sébastien DIME, Expert métier externe

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-259  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-AER-TR-2 – Assistant.e d'Equipes de recherche – corps des Techniciens de la Recherche, est composé de la façon suivante :

- Emmanuelle RENIER, Présidente,
- Ludovic LEMOINE, Référent ressources humaines,
- Sira MARENA, Représentante du personnel,
- Nicolas MAURIN, Représentant responsable hiérarchique,
- Benoit SAGOT, Chercheur,
- Anne-Claire LIBOUBAN, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-260  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-AER-TR-3 – Assistant.e d'Equipes de recherche – corps des Techniciens de la Recherche, est composé de la façon suivante :

- Emmanuelle RENIER, Présidente,
- Ludovic LEMOINE, Référent ressources humaines,
- Sira MARENA, Représentante du personnel,
- Nicolas MAURIN, Représentant responsable hiérarchique,
- Benoit SAGOT, Chercheur,
- Anne-Claire LIBOUBAN, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-261  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-AER-TR-4 – Assistant.e d'Equipes de recherche – corps des Techniciens de la Recherche, est composé de la façon suivante :

- Emmanuelle RENIER, Présidente,
- Ludovic LEMOINE, Référent ressources humaines,
- Sira MARENA, Représentante du personnel,
- Abdelouahed KLITIM, Représentant responsable hiérarchique,
- Benoit SAGOT, Chercheur,
- Anne-Claire LIBOUBAN, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-262  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-AF-AI-2 – Chargé.e des contrats de recherche – corps des Assistants Ingénieurs, est composé de la façon suivante :

- Anne MATZUZZI, Présidente,
- Myriam VINOUZE, Référente ressources humaines,
- Myriam REVERS, Représentante du personnel,
- Éric FLEURY, Directeur du centre Inria de Paris,
- Abdelaziz ENNACIRI, Expert métier interne,
- Thomas DALLE, Expert métier externe

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-263  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-AF-IE-4 – Acheteur public (H/F) – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Sandra GUILLEMAUD, Présidente,
- Khallihanna KRAIDACHE, Référent ressources humaines,
- Carole BROSSARD, Représentante du personnel,
- Catherine LIEUTARD, Responsable hiérarchique,
- Bruno MOAL, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-264  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-AF-TR-6 – Gestionnaire financier recette et recouvrement (H/F) – corps des Techniciens de la Recherche, est composé de la façon suivante :

- Patrick PARMANTIER, Président,
- Khalilhanna KRAIDACHE, Référent ressources humaines,
- Christine CLAUX, Représentante du personnel,
- Magali VALIERE, Responsable hiérarchique,
- Raphaël AMADE, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-265  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-AJ-IE-1 – Archiviste (H/F) – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Christelle MESUREUR, Présidente,
- Marie LAFONT, Référente ressources humaines,
- Didier CHASSIGNOL, Représentant du personnel,
- Eric JAOUEN, Responsable hiérarchique,
- Océane VALENCIA, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-266  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-AJ-IE-2 – Juriste Droit Public – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Marie-Gabrielle MERLIN, Présidente,
- Sylvain ORAIN, Référent ressources humaines,
- Didier CHASSIGNOL, Représentant du personnel,
- Valérie BOUTHEON, Responsable hiérarchique,
- Anne-Claire TERRIN, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-267  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

---

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-ASSDIR-AI-1 – Assistant.e de direction – corps des Assistants Ingénieurs, est composé de la façon suivante :

- Danièle EECKE, Présidente,
- François THAVEAU, Référent ressources humaines,
- Laurent DE MOYA, Représentant du personnel,
- Nathalie RUFFIN, Représentante responsable hiérarchique,
- Christelle PARENTIN, Experte métier interne,
- Patrice CONGAR, Expert métier externe

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-268  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-COM-IE-1 – Chargé.e de communication – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Séverine VALERIUS, Présidente,
- Yohan MICHEL, Référent ressources humaines,
- Didier CHASSIGNOL, Représentant du personnel,
- Nathalie LACAUX, Responsable hiérarchique,
- Raymond NAMYST, Chercheur,
- Laurence FRANCHISET, Experte métier interne,
- Céline BEZY, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-269  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-COM-IE-2 – Chargé.e de communication – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Séverine VALERIUS, Présidente,
- Yohan MICHEL, Référent ressources humaines,
- Didier CHASSIGNOL, Représentant du personnel,
- Laurence FRANCHISET, Responsable hiérarchique,
- Raymond NAMYST, Chercheur,
- Nathalie LACAUX, Experte métier interne,
- Céline BEZY, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-285  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-PREV-AI-1 – Chargé.e de prévention – corps des Assistants Ingénieurs, est composé de la façon suivante :

- Valentin RIOS, Président,
- Ortencia SHAQIRI, Référente ressources humaines,
- Agnès BESSIÈRE, Représentante du personnel,
- Patrick PARMANTIER, Responsable hiérarchique,
- Sébastien MAINGUY, Expert métier interne,
- Marie-Laure BERNARD, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-286  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-RH-AI-6 – Assistant.e des Ressources Humaines – corps des Assistants Ingénieurs, est composé de la façon suivante :

- Franck DJIAN, Président,
- Charlotte LEAL CLARO, Référente ressources humaines,
- Laurent DE MOYA, Représentant du personnel,
- Nadège MESBAH, Responsable hiérarchique,
- Yves GERMAIN, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-287  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-RH-IE-1 – Administrateur Fonctionnel (H/F) – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Jean-Philippe BABUT, Président,
- Nathalie SCOTTEZ, Référente ressources humaines,
- Ana Maria MILITAN, Représentante du personnel,
- Hiriana ANDRIANARIJAONA, Responsable hiérarchique,
- Pascal LOISEL, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-288  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-RH-IE-2 – Chargé.e des Ressources Humaines – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Marie CHRISTIE-RITZ, Présidente,
- Emmanuelle JASSERAND, Référente ressources humaines,
- Mauricio DIAZ, Représentant du personnel,
- Sandra GUILLEMAUD, Représentante Responsable hiérarchique,
- Romain RIQUIER, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-289  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-RH-TR-3 – Gestionnaire des Ressources Humaines (H/F) – corps des Techniciens de la Recherche, est composé de la façon suivante :

- Emmanuelle MAZET, Présidente,
- Michel SAN, Référent ressources humaines,
- Aurélie LEMAITRE, Représentante du personnel,
- François THAVEAU, Représentant responsable hiérarchique,
- Laurence DOUMENC, Experte métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-291  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-SI-AI-2 – Administrateur support (H/F) – corps des Assistants Ingénieurs, est composé de la façon suivante :

- Olivier DIJOUX, Président,
- Viviane GAMBOA, Référente ressources humaines,
- Caroline LOTHE, Représentante du personnel,
- Tanvir ABDOUN, Responsable hiérarchique,
- Xavier BERNARDET, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-292  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-SI-AI-3 – Administrateur support (H/F) – corps des Assistants Ingénieurs, est composé de la façon suivante :

- Olivier DIJOUX, Président,
- Viviane GAMBOA, Référente ressources humaines,
- Caroline LOTHE, Représentante du personnel,
- Tanvir ABDOUL, Responsable hiérarchique,
- Xavier BERNARDET, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



DECISION N° 2022-293  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

DECIDE

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-SI-IE-1 – Ingénieur.e support – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Laurent LE PENDEVEN, Président,
- Ortenca SHAQIRI, Référente ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Valérie OUARNIER, Représentante Responsable hiérarchique,
- Nicolas CHEVENEMENT, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-294  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

**Article unique** : Le jury du concours externe IT N° 2022-SI-IE-5 – Développeur (h/f) – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- David REY, Président,
- Sonia CUNY, Référente ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Judicaël FRONDREVELLE, Responsable hiérarchique,
- Marc CAMARD, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-295  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-SI-IE-6 – Administrateur infrastructure et logiciel (h/f) – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- David REY, Président,
- Sonia CUNY, Référente ressources humaines,
- Marie-Agnès ENARD, Représentante du personnel,
- Guillaume LELAURAIN, Responsable hiérarchique,
- Eric POMMEREAU, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-296  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

**Article unique** : Le jury du concours externe IT N° 2022-STG-AI-1 – Chargé.e de travaux et maintenance – corps des Assistants Ingénieurs, est composé de la façon suivante :

- Anthony CADEAU, Président,
- Anita HENNETIER, Référente ressources humaines,
- Caroline LOTHE, Représentante du personnel,
- Frédéric CARETTE, Représentant responsable hiérarchique,
- Alexandre PERY, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-297  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-TI-IE-1 – Chargé.e d'affaires européennes – corps des Ingénieurs d'Études, est composé de la façon suivante :

- Christine MORIN, Présidente,
- Sylvain ORAIN, Référent ressources humaines,
- Laetitia GRIMALDI, Représentante du personnel,
- Marie-Hélène PAUTRAT, Responsable hiérarchique,
- Lionel SEINTURIER, Chercheur,
- Cyril KAO, Expert métier externe.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-298  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-TI-IR-3 – Chargé(e) des partenariats et des projets d'innovation pour le soutien à la création de start-up « Deep Tech » – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Laure AIT ALI, Présidente,
- Emmanuelle JASSERAND, Référente ressources humaines,
- Mauricio DIAZ, Représentant du personnel,
- Patrice GELIN, Responsable hiérarchique,
- Marie LHOUTELLIER, Experte métier interne,
- Mathieu DELALANDE, Expert métier externe,
- Liliana Cucu, Chercheuse.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines



**DECISION N° 2022-299  
PORTANT COMPOSITION DE JURY  
(CONCOURS EXTERNE IT)**

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment ses articles 235 et 236 ;

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique et notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

Vu la décision n°2022-257 fixant la liste des experts scientifiques et techniques à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ;

**DECIDE**

Article unique : Le jury du concours externe IT N° 2022-TI-IR-4 – Chargé(e) des partenariats et des projets d'innovation start-up – corps des Ingénieurs de Recherche, est composé de la façon suivante :

- Laure AIT ALI, Présidente,
- Emmanuelle JASSERAND, Référente ressources humaines,
- Mauricio DIAZ, Représentant du personnel,
- Marie LHOUTELLIER, Responsable hiérarchique,
- Patrice GELIN, Expert métier interne,
- Mathieu DELALANDE, Expert métier externe,
- Liliana Cucu, Chercheuse.

Fait à Rocquencourt, le 20 septembre 2022  
Pour le Président-directeur général et par délégation,

Vanessa DUMETIER  
Directrice des Ressources Humaines

